

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 61 ETUDE D'UNE INTERNALISATION DES ACTIVITES L.A GEO DATA

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 1^{er} octobre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-43 du Comité syndical en date du 28 juin 2018, relative à la création de l'association L.A Geo-Data,

Considérant que l'association L.A GEO DATA, créée par ATLANTIC'EAU, le SYDELA et l'AMF 44, a pour objet de développer et organiser la production et l'utilisation d'information géographique numérique sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, notamment par la constitution et la mise à jour d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS).

Considérant que la forme associative de L.A GEO DATA ne permet pas :

- De se déclarer **Autorité Publique Locale du PCRS**
- De confier à l'association la réalisation de prestations hors champ de la Commande Publique
- De récupérer la TVA, pour les membres fondateurs, l'association étant non assujettie à TVA

Considérant que les membres fondateurs ont également été alertés sur un risque de gestion de fait par les membres dans le format juridique actuel de l'association.

Considérant que sur la base de ces constats, une étude juridique a été lancée auprès d'un cabinet, par les membres fondateurs ainsi que par le Président de l'association, dans le but de réfléchir à la forme juridique la plus adaptée pour collaborer entre les membres et l'association ainsi que pour définir les modalités contractuelles permettant de confier à l'association la réalisation du PCRS, notamment.

Considérant que sur la base du résultat de cette étude, les membres de l'association ainsi que le Président de LA GEO DATA souhaiteraient étudier la possibilité d'une internalisation des activités de l'association au sein du SYDELA.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le principe d'une étude en vue d'une internalisation des activités de LA GEO DATA au sein des services du SYDELA, proposée par les Présidents de l'ensemble des membres fondateurs (AMF, ATLANTIC EAU, SYDELA) ainsi que par le Président de l'association.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

